

## Demande de fabrication d'un titre de permis de conduire Renouvellement de titre en cas de vol du permis de conduire

Avant de commencer la procédure, vous devez faire une déclaration de vol de votre permis de conduire auprès de la Gendarmerie qui vous délivrera un document qui sera à scanner lors de la demande d'un nouveau titre.

Connectez-vous sur : <https://ants.gouv.fr/>

### **Connexion (= indispensable pour déposer une demande)**

1. Se connecter avec l'ANTS ou créer un compte (si vous avez un compte Améli, impots.gouv, msa ou laposte, vous pouvez passer par FranceConnect)
2. Allez dans votre espace "conducteur" :
  - Cliquez sur « commencer la demande »

### **1<sup>ère</sup> étape : Motif de la demande**

1. Cochez la case "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire" puis cliquez sur "continuer"
2. Précisez pour qui vous l'effectuez : personne majeure ou mineure émancipée ou pour personne mineure
3. Cochez la case il s'agit "d'un renouvellement de titre"
4. Précisez quel est le motif de renouvellement : cliquez sur "vol du permis"
5. Si vous possédez une catégorie de permis nécessitant une visite médicale, cliquez sur "oui" (il vous faudra scanner l'avis médical). Si vous ne le possédez pas, cliquez sur "non"

### **2<sup>ème</sup> étape : État civil**

Précisez :

- Nom de naissance, Nom d'usage, vos prénoms
- Date, Pays et département de naissance

### **3<sup>ème</sup> étape : Adresse et contact**

- Complétez votre adresse :
  - N°, type et nom de la voie
  - Complément d'adresse (si vous en avez une)
  - Code postal et commune
- Coordonnées : Adresse mail, téléphone portable

### **4<sup>ème</sup> étape : Photo / signature**

Cochez la case correspondante à votre photo :

- Si c'est une photo numérisée : tapez le code
- Si c'est une photo d'identité non numérisée : elle sera à envoyer avec le document que vous aurez imprimé à la fin de la procédure

### **5<sup>ème</sup> étape : Pièces justificatives**

Scannez la pièce d'identité, le justificatif de domicile (de moins de 6mois), la déclaration de vol du permis de conduire

## **Demande de fabrication d'un titre de permis de conduire Renouvellement de titre en cas de vol du permis de conduire**

### **6<sup>ème</sup> étape : Paiement**

En cas de vol, la procédure est payante (25,00 €). Il faudra vous munir de votre carte bancaire

### **7<sup>ème</sup> étape : Récapitulatif**

- Veillez à ce que tous les champs soient remplis correctement et sans erreur
- Cochez l'attestation sur l'honneur

### **8<sup>ème</sup> étape : Confirmation**

- Imprimez le justificatif de la demande
- Imprimez le formulaire de dépôt de la photo signature si, lors de l'étape 4, vous n'aviez pas de photo numérisée. À envoyer à l'adresse indiqué dans les 15 jours.

Votre nouveau permis sera envoyé à votre domicile sous un délai de 2 à 3 semaines en recommandé.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la poste. Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Rappel : dans l'attente de votre nouveau titre de permis, le récépissé de déclaration de vol vous permet de conduire uniquement en France pendant 2 mois à partir de la date de déclaration.

**Pour voir où en est votre demande, retournez dans votre espace "conducteur" et cliquez sur "mes démarches en cours" !**